

Groupes cibles

Les groupes bénéficiaires des avantages du projet d'appui au programme du cadre intégré renforcé sont les suivants :

- les services techniques de l'administration du Ministère du commerce et autres départements ministériels concernés par les questions commerciales ;
- les entreprises individuelles et collectives du Secteur privé;
- les femmes commerçantes ;
- les jeunes entrepreneurs ;
- les syndicats ;
- les associations et ONG de la Société civile concernées par les questions commerciales.



UNITE DE MISE EN ŒUVRE DU CADRE INTEGRE RENFORCE (UMOCIR)

Quartier Koumbia - Route Tillabéry

BP : 480 Niamey-Niger

Tél : (00227) 20 37 02 10

Fax : (00227) 20 37 02 09

Email : umocir@yahoo.fr



REPUBLIQUE DU NIGER

MINISTRE DU COMMERCE ET DE LA PROMOTION DU
SECTEUR PRIVE
DIRECTION GENERALE DU COMMERCE
PROGRAMME D'APPUI AU CADRE INTEGRE DU COMMERCE

*Le CIR : un outil précieux d'accompagnement au
titre de l'aide pour le commerce au Niger*

UNITE DE MISE EN ŒUVRE DU CADRE INTEGRE RENFORCE (UMOCIR)

Quartier Koumbia - Route Tillabéry

BP : 480 Niamey-Niger

Tél : (00227) 20 37 02 10

Fax : (00227) 20 37 02 09

Email : umocir@yahoo.fr

Partenaires

Organisation Mondiale du Commerce (OMC)

Banque Mondiale (BM)

Fonds Monétaire International (FMI)

Conférence des Nations sur le Commerce et le
Développement CNUCED

le Programme des Nations Unies pour le
Développement (PNUD)

le Centre du Commerce International (CCI)



Fonds
Monétaire
International



Conférence des
Nations Unies
sur le commerce
et le développement



Le Groupe
de la Banque
Mondiale



ORGANISATION
MONDIALE
DU COMMERCE



Centre du
Commerce
International

Informations Générales

Durée du Projet : 3ans

Coût du Projet : 1 277 866 D.US dont

CIR : 1 100 000 D.US

Niger : 177 866 D.US

Description du projet

Le processus du Cadre Intégré a démarré au Niger en 2006 avec le lancement de l'étude diagnostique pour l'intégration commerciale (EDIC). Elle a été réalisée et validée sur la période 2006-2008 et adoptée par le Gouvernement en mai 2010. Un cadre institutionnel d'arrangements de mise en œuvre, prévoyant un comité d'orientation, un comité mixte de pilotage, un point focal et un facilitateur, a été créé en 2010. Le projet dont le Mémoire d'accord a été signé en février 2011 bénéficie au Ministère du Commerce, de l'Industrie, ainsi qu'à ses partenaires techniques que sont les Ministères de l'Economie et des finances, des Transports, du Tourisme, de l'Artisanat, de l'Agriculture, de l'Elevage, des Mines ; le Secteur privé et la Société Civile.

Objectifs

D'une manière générale le projet contribue à la réduction de la pauvreté par la promotion de la croissance économique et du développement durable.

De manière spécifique le Projet vise à :

- Renforcer le cadre institutionnel de mise en œuvre, y compris une unité nationale de mise en œuvre au Niger ;
- Coordonner la mise en œuvre du plan d'actions de l'EDIC ;
- Réviser et développer les capacités pour la formulation et l'intégration des politiques liées au commerce dans les programmes nationaux de développement notamment la SDRP (stratégie de développement accéléré et de réduction de la pauvreté) ;
- Poursuivre les efforts en vue de l'intégration commerciale régionale et internationale.

Résultats attendus

Les résultats attendus de la mise en œuvre du projet sont les suivants :

- Le cadre institutionnel de mise en œuvre est pleinement opérationnel ;
- Le plan d'actions de l'EDIC est mis en œuvre ;
- Une politique commerciale pour le Niger est adoptée et intégrée dans la SDRP ;
- Les secteurs publics et privés sont informés et sensibilisés sur les questions liées à l'intégration du commerce ;
- L'EDIC et le plan d'actions sont mis à jour.

Thématiques

Le projet s'articulera autour des thématiques ci-après :

- Appui institutionnel pour l'opérationnalisation des arrangements nationaux de mise en œuvre ;
- Renforcement des capacités des acteurs publics et privés par l'organisation/la participation à des ateliers d'échanges, de sensibilisation et de formation sur les questions commerciales ;
- Etudes pour l'élaboration d'une politique commerciale pour le Niger ;
- Mise en place et opérationnalisation d'un dispositif de communication des résultats du projet ;

Organisation du Projet

Elle se traduit dans un cadre institutionnel composé de structures appelées Arrangements Nationaux de Mise en Œuvre (ANMO). Il s'agit de :

L'Unité de Mise en Œuvre du Cadre Intégré Renforcé (UMOCIR) : elle assure sous la supervision directe du Point Focal, l'administration et la gestion quotidienne du projet, la coordination et le suivi des activités, la préparation du programme d'actions et du budget annuel, la rédaction des rapports d'avancement faisant le point détaillé des réalisations concrètes de la période en les rapprochant aux objectifs assignés.

Le Point Focal National,

la Directrice Générale du Commerce, est désigné par le gouvernement par arrêté n°062/MCI/PJE/DGC du 4 octobre 2010, assure la supervision administrative et technique du projet. Il conseille le gouvernement, collabore avec le Facilitateur des Donateurs, le Secrétariat Exécutif, et d'autres organismes, afin de faciliter l'intégration des projets d'aide pour le commerce dans la stratégie de réduction de la pauvreté SDRP. Le point focal national dirige un comité restreint dit sectoriel qui au besoin examine des dossiers techniques et sectoriels pour faire des recommandations au comité directeur national.

Le Comité Directeur National

Créé par arrêté n°062/MCI/PJE/DGC du 4 octobre 2010, il est présidé par le Secrétaire Général du Ministère du Commerce. Il joue le rôle de comité de pilotage qui approuve les plans de travail et les budgets y afférents, supervise et oriente techniquement la mise en œuvre du projet. Il est responsable du suivi général du processus du CI et des différents projets résultant de la mise en œuvre de la matrice d'actions de l'EDIC. Ses membres sont les représentants des ministères, des organismes publics et privés impliqués dans la gestion de la politique commerciale, et ceux de la société civile. Les représentants de la Commission de l'Union Européenne (bailleur facilitateur), du PNUD et de la Banque Mondiale y assistent à titre d'observateurs.

Le comité sectoriel

Il sera mis en place au cours de l'exécution du projet. Il comprendra certains membres du comité directeur tels que le ministère du Commerce, le ministère des Finances et les parties prenantes concernées. Il est convoqué sous la direction du Point Focal pour l'examen de dossiers spécifiques. En cas de besoin, il examine les dossiers techniques et sectoriels et fait des recommandations au comité directeur.

Le Facilitateur des donateurs

L'Union Européenne a été désignée comme Facilitateur des donateurs (FD). Le FD a pour mission principale de soutenir le processus du CIR en République du Niger. Il contribue à intégrer le commerce dans la programmation des donateurs afin d'assurer la mise en œuvre de la matrice d'actions.